

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 mai 2026
L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance : 5 juin 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Catherine Letellier, Delphine Besson, François Magne, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoir : 4

Excusés : Eric Huet, Béatrice Gautier, François Jamrot, Corentin Riou,

Votants : 29

Pouvoirs :
Eric Huet a donné pouvoir à Jérémy Roseau
Béatrice Gautier a donné pouvoir à Claire Jolivet-Servant
François Jamrot a donné pouvoir à Sabrina Clermont
Corentin Riou a donné pouvoir à Marine DUBOIS

Sabrina CLERMONT est désignée secrétaire de séance.

DEL2026_06_01

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Il fixe au dimanche 27 septembre 2026 la date de renouvellement des sénateurs de la série n°2, dont fait partie le Calvados.

Suivant les articles L.289 et R.133 du Code Electoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est rappelé que :

- Les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants ;
- Les membres du Conseil Municipal qui sont députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants ;
- Les militaires en position d'activité membres du Conseil Municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

En outre, les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le nombre de délégués titulaires est de 15 et celui des délégués suppléants est de 5.

Chaque Conseiller Municipal, ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Monsieur le Maire a invité chaque groupe à déposer une liste de candidats.

En application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

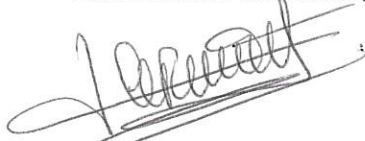
Il a été proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs.

Le Conseil Municipal, à scrutin secret,
Le rapport de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- **ELIT**
 - Les 15 délégués titulaires et les 5 délégués suppléants, dont la liste est jointe en annexe, parmi les membres du Conseil Municipal, en vue de siéger au sein du Collège Electoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs, le dimanche 27 septembre 2026.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Sabrina CLERMONT

Le Maire



Jeremy ROSEAU

Annexe

Liste « PONT-L'ÉVÊQUE, notre fierté, notre avenir »

	NOM	PRENOM	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	ROSEAU	Jérémy	X	
2	BOIRE	Sandrine	X	
3	EUDE	Jean-Michel	X	
4	GICQUEL-AUZANNET	Véronique	X	
5	CARREL	Pierre	X	
6	FABLET RENAUT	Anne	X	
7	HUET	Eric	X	
8	BESSON	Delphine	X	
9	RIOU	Corentin	X	
10	LANGIN	Nesrine	X	
11	MAGNE	François	X	
12	DUBOIS	Marine	X	
13	CARPENTIER	Arthur	X	
14	CLERMONT	Sabrina	X	
15	BLANCHARD	Quentin	X	
1	GAUTIER	Béatrice		X
2	SOUBIEN-CLIQUET	Maxime		X
3	BERTHO	Mathilde		X
4	MANSON	Cyril		X
5	KNOLL GOMBERT	Murielle		X